

RESPONSABLE DES SYSTÈMES D'INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUES (S.I.G)

FORMATION REQUISE

BTS Gestion forestière (BAC + 2) suivis d'une Licence Professionnelle S.I.G / T.I.G (BAC + 3) associée à 2 à 5 ans d'expérience comme technicien forestier ou Ingénieur forestier (BAC + 5).

MISSIONS PRINCIPALES

En liaison avec la cellule cartographie/documents de gestion durable et de façon plus générale avec l'ensemble des personnels de terrain et la direction de la coopérative, le responsable des systèmes d'informations géographiques (S.I.G) conduit la récolte des données forestières, les procédures de gestion de données, et valorise ces données en les rendant exploitables par la coopérative. Le responsable S.I.G doit être intéressé par la forêt, l'informatique et les nouvelles technologies pour s'épanouir dans son métier.

Ses missions principales sont les suivantes :

- Manager, récolter, compiler et distribuer les données cartographiques produites en interne ;
- Gérer, mettre à jour et suivre les données cartographiques, conventions d'échange et de mise à disposition ;
- Développer et mettre à jour les applications métiers sous SIG (MapInfo/MapBasic) répondant aux besoins exprimés par les personnels de terrain ;
- Appuyer techniquement les différents utilisateurs du S.I.G / G.P.S au sein de la coopérative ;
- Produire en fonction des besoins, des cartographies utiles à la prise de décision.

COMPETENCES NECESSAIRES

Dans le cadre de son activité, le responsable S.I.G doit pouvoir répondre à des compétences professionnelles multiples :

- Gestion forestière ;
- Connaissance des logiciels S.I.G (MapInfo) ;
- Compétences en développement (MapBasic, VB...) ;
- Compréhension des langages techniques et forestiers ;
- Capacité à manager une équipe de travail, bon relationnel ;
- Esprit de synthèse et d'analyse ;
- Pédagogie avec les utilisateurs, bonne écoute et savoir conseiller ;
- Planification et organisation.

PLACE DANS LA COOPERATIVE ET ENCADREMENT

Le responsable S.I.G est rattaché au directeur technique ou informatique, ou au directeur de la coopérative. Il peut encadrer et manager une équipe de cartographes ou être le seul référent de cette fonction et travailler en autonomie.

PROGRESSION DANS LA STRUCTURE ET REMUNERATION

Le responsable S.I.G peut évoluer en tant que directeur technique ou informatique.

Sa rémunération brute annuelle varie de 25 000 € à 45 000 € selon son expérience, la taille et l'organisation de la coopérative, les missions et les responsabilités qui lui sont confiées (encadrement d'une équipe notamment), ainsi que l'importance et le volume des données informatiques et géographiques qu'il devra produire.